



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet R & D Repurpose Pharma Chan	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7702-165745/A	Date 2015-11-05
Client Reference No. - N° de référence du client W7702-165745	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-015-10612	
File No. - N° de dossier EDM-5-38174 (015)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-27	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Major, Andrea	Buyer Id - Id de l'acheteur edm015
Telephone No. - N° de téléphone (587) 926-3434 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE PO BOX 4000, STN MAIN MEDICINE HAT Alberta T1A8K6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

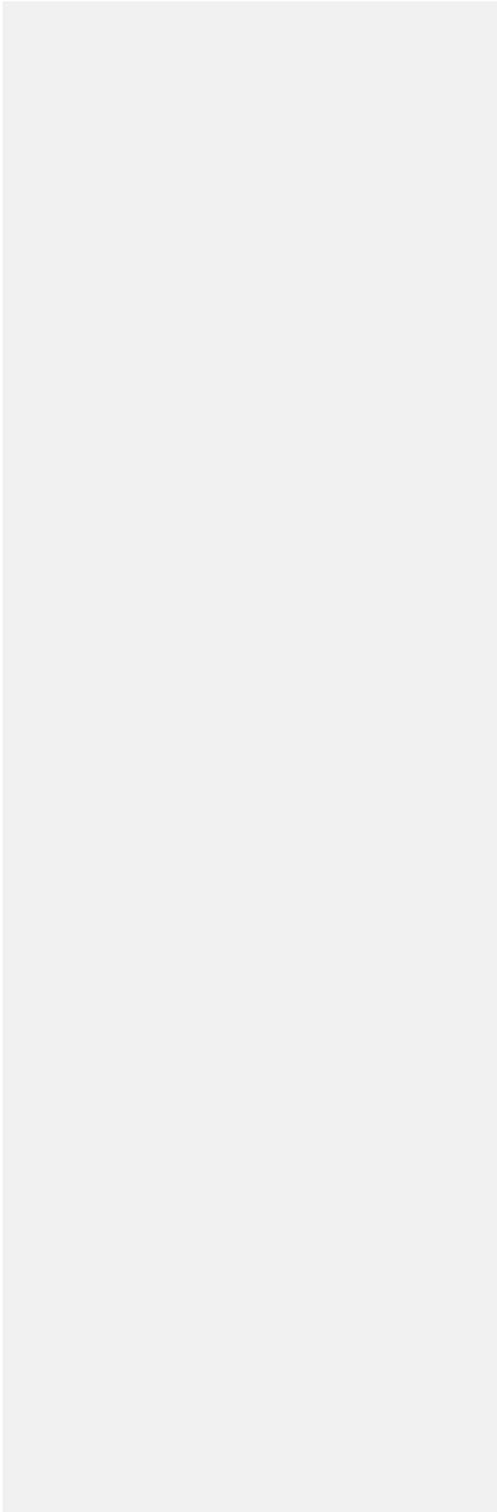
PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.5 LOIS APPLICABLES	6
2.6 FONDEMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - COTATION NUMÉRIQUE LA PLUS ÉLEVÉE DANS LES LIMITES DU BUDGET	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	10
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	12
6.7 PAIEMENT	13
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	14
6.9 ATTESTATIONS.....	15
6.10 LOIS APPLICABLES	15
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.12 CONTRAT DE DÉFENSE	15
6.13 LISTE DU MATÉRIEL ET DES MATÉRIAUX CONSOMMABLES.....	16
6.14 RÉGLEMENTS CONCERNANT LES EMPLACEMENTS DES FORCES CANADIENNES	16
6.15 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN).....	16
6.16 ASSURANCES.....	16
ANNEXE « A »	17
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	17
ANNEXE « B »	21
BASE DE PAIEMENT	21
ANNEXE « C »	24
ATTESTATION DE DIVULGATION.....	24

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » 25
CRITÈRES OBLIGATOIRES, LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION25



N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Recherche et développement pour la défense Canada – Suffield requiert les services d'un entrepreneur pour un marché concernant le repositionnement de médicaments à l'aide de la modélisation informatique pour des cibles antitoxines et antibactériennes, ainsi que la caractérisation de candidats médicaments.

La période du contrat commence à compter de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2016 avec l'option de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) période supplémentaires d'un année.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003,\(2015-07-03\)](#) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie](#)

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période de paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 (cinq) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus aux contrats sera dévolu au Canada. RDDC est exemptée de l'application de la politique du Conseil du Trésor intitulée Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État, approuvée le 1er juin 2000.

2.7 Financement maximal du Canada et financement additionnel de l'entrepreneur

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de **\$100,000.00 pour l'année financière 2015/2016 non capitalisé et deux (2) années d'option (option : Année 1 : Exercice 2016/2017 - 150 000,00 \$, Option année 2 : Exercice 2017/2018 - 150,000.0 \$** (les taxes applicables en sus). Toute somme dépassant le financement maximal sera considérée comme un engagement de financement additionnel du soumissionnaire pour le marché. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I: Soumission technique (3 copies papier)
- Section II : Soumission de gestion (3 copies papier)
- Section III: Soumission financière (1 copie papier)
- Section IV: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission de gestion

Dans leur soumission de gestion, les soumissionnaires doivent décrire leur capacité et leur expérience ainsi que l'équipe de gestion de projet et inclure le contact du ou des client(s).

Section III: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section IV : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques, de gestion, financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Sauf indication expresse contraire, l'expérience décrite dans la soumission doit être l'expérience du soumissionnaire lui-même (qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont formé le soumissionnaire par voie de fusion, mais n'inclut pas toute l'expérience acquise grâce à un achat d'éléments d'actif ou une cession de contrat). L'expérience du soumissionnaire affiliées (c.-à-d. la société mère, une filiale ou une soeur sociétés), sous-traitants ou fournisseurs ne seront pas prises en considération.

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus dans l'annexe D.

4.1.2 Évaluation financière

- a. Les coûts pour les articles de l'annexe «B» seront additionnés pour obtenir le coût estimatif total soumis à une limitation des dépenses.
- b. Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection - cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- c. obtenir au moins 80 p. 100 des points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 16 points.

Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Formatted: Font color: Auto

Formatted: Indent: Left: 0 cm

Formatted: Hyperlink, Font color: Auto

Formatted: Font color: Auto

Formatted: Font color: Auto

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T \(2014-11-27\)](#), Définition du contenu canadien.

5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité.

5.2.3.4 Études et expérience

Clause du *Guide des CCUA* [A3010T](#) (2010-08-16), Études et expérience

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A », et aux parties technique et de gestion de la soumission de l'entrepreneur intitulée _____, en date du _____.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.2.1 Conditions générales

2040 (2015-07-03), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.2.2 Clause du Guide des CCUA

K3410C (2014-11-27), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

6.3 Exigences relatives à la sécurité

6.3.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2018 inclusivement.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une période supplémentaire de une année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Andrea Major
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : région de l'ouest
Adresse : 5e étage, Place ATB, tour Nord
10025 Avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 1S6

Téléphone : (587) 926-3434
Télécopieur : (780) 497-3510
Courriel : andrea.major@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Responsable technique

(Pour être nommé dans le contrat.)

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Chargé de projet

(Pour être nommé dans le contrat.)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'*Avis sur la Politique des marchés : 2012-2* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement- prix plafond

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, plus un profit établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à un prix plafond de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le prix plafond est assujéti à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les coûts réels engagés raisonnablement dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement.

6.7.2 Limite de dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$. Les droits de douane _____ sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.7.3 Paiements progressifs

Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC WR01](#), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. le montant réclamé est conforme à la base de paiement;
- c. la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat;
- d. toutes les attestations demandées sur le formulaire [PWGSC-TPSGC WR01](#) ont été signées par les représentants autorisés.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsqu'un article sera complété et livré si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.

Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs au contrat pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada

6.7.4 T1204 - demande directe du ministère client

Clause du *Guide des CCUA* A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

6.7.5 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.7.6 Vérification discrétionnaire

Clause du *Guide des CCUA* C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

6.8 Instructions relatives à la facturation

6.8.1 Instructions relatives à la facturation- demande de paiement progressif

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC WR01](#), Demande de paiement progressif.
Chaque demande doit présenter:
 - a. toute l'information exigée sur le formulaire [PWGSC-TPSGC WR01](#);
 - b. toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
 - c. une liste de toutes les dépenses;
 - d. une retenue de garantie de 10 p. 100;
 - e. montant de toutes les réclamations précédentes présentées pour le contrat et les sommes.

Chaque demande doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
 - b. deux (2) copies des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs, frais de déplacement et de subsistance;
 - c. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
2. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes applicables à payer car celles-ci ont été réclamées et sont payables sous les demandes de paiement progressif précédentes.
3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire [PWGSC-TPSGC WR01](#), et les envoyer au responsable administratif identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le responsable administratif fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande à l'autorité contractante pour attestation et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9.2 Clauses du Guide des CCUA

A3060C (2008-05-12) - Attestation du contenu canadien

6.9.3 Attestation de divulgation

À la fin des travaux, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique et à l'autorité contractante une copie de l'attestation de divulgation jointe à l'Annexe " C " précisant que toutes les divulgations applicables ont été soumises ou qu'il n'y avait aucune divulgation à soumettre en vertu des conditions générales 2040.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2040 (2015-07-03), Conditions générales- recherche et développement;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) l'Annexe « C », Attestation de divulgation;
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

6.12 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.13 Liste du matériel et des matériaux consommables

Clause du *Guide des CCUA* [B6800C](#) (2007-11-30), Liste du matériel et des matériaux non Consommables

6.14 Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du *Guide des CCUA* [A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

6.15 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

6.16 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. TITRE

REPOSITIONNEMENT DE MÉDICAMENTS À L'AIDE DE LA MODÉLISATION INFORMATIQUE POUR DES CIBLES ANTITOXINES ET ANTIBACTÉRIENNES, ET CARACTÉRISATION DE CANDIDATS MÉDICAMENTS

2. CONTEXTE

Étant donné le processus coûteux et chronophage, et le taux d'attrition élevé dans la découverte et le développement de médicaments, il est notoire que le repositionnement de médicaments à l'aide de la modélisation informatique est considéré comme une stratégie viable pour combler le déficit en matière d'innovation concernant l'application de médicaments et de composés connus à de nouvelles indications (ou à l'utilisation non autorisée). En général, les techniques de criblage virtuel (par ordinateur), faisant appel à des simulations d'amarrage moléculaire (*molecular docking*), peuvent mener à la découverte de molécules touchées et à de nouvelles méthodes de conception de petites molécules modulatrices sélectives d'interactions protéine-protéine spécifiques. Le Centre de recherche de Suffield (SRC), de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC), a appliqué des simulations d'amarrage moléculaire au criblage virtuel pour des médicaments connus comme les inhibiteurs de la neurotoxine botulinique. Surtout, les essais sur la culture primaire de neurones corticaux de rat, les essais sur culture cellulaire à l'aide du transfert Western et les essais sur tissu à l'aide de l'analyse de la paralysie hémidiaphragmatique indiquent tous que certains médicaments connus/approuvés inhibent en effet la neurotoxine botulinique, ce qui constitue des résultats prometteurs pour le développement de cibles antitoxines et antibactériennes par le repositionnement de médicaments à l'aide de la modélisation informatique. Par conséquent, nous prévoyons d'utiliser le repositionnement de médicaments à l'aide de la modélisation informatique pour développer des composés antitoxines et antibactériens en faisant appel à la modélisation d'amarrage moléculaire et à des simulations de dynamique moléculaire des méthodes hybrides mécanique quantique/mécanique moléculaire (QM/MM). Les toxines ciblées sont la ricine, les sérotypes botuliniques A, B et E, et les toxines de *Clostridium perfringens* (en particulier la toxine epsilon). Pour le repositionnement de médicaments à l'aide de la modélisation informatique, les composés connus peuvent provenir d'une collection de 4 400 composés et médicaments approuvés des bibliothèques LOPAC, Prestwick, Natural Product et MicroSource, et être en combinaison avec d'autres médicaments commercialisés. Le CRS de RDDC a établi la structure tridimensionnelle des 4 400 composés provenant des bibliothèques mentionnées ci-dessus.

Si le criblage virtuel produit des résultats prometteurs permettant de progresser vers les essais in vitro et les études d'efficacité in vivo/chez l'animal, alors le CRS de RDDC voudrait se prévaloir de l'année ou des années d'option). Le travail des années d'option consiste à caractériser les médicaments candidats afin de trouver de nouvelles indications à des médicaments. Les tâches à effectuer seront, notamment, de sélectionner une protéine cible pour le criblage dans un groupe de médicaments approuvés sélectionnés au moyen d'analyses par ordinateur, de synthétiser des composés à l'échelle du laboratoire (sauf s'ils sont facilement accessibles dans le commerce), de formuler et de développer un modèle animal probable, de réaliser des études d'efficacité in vitro et sur animal, et de produire des résultats.

3. ABRÉVIATIONS

MDN	ministère de la Défense nationale
RDDC-CRS	Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Suffield
ET	Énoncé de travail
RT	Responsable technique
QM/MM	Méthodes hybrides mécanique quantique/mécanique moléculaire

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

LOPAC	Library of Pharmacologically Active Compounds
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire.
FDA	The Food and Drug Administration
EMA	Agence européenne des médicaments

4. DOCUMENTS PERTINENTS ET RÉFÉRENCES

Aucun

5. TÂCHES

Exercice financier 2015-2016 (année 1) :

- 5.1** Simulations d'amarrage moléculaire sur des complexes protéine-molécule. Les molécules proviennent de bibliothèques de structures tridimensionnelles. Les protéines cibles sont la ricine, les sérotypes botuliniques A, B et E, et une protéine de *Clostridium perfringens*.
- 5.2** Analyse des résultats des simulations d'amarrage moléculaire en vue de sélectionner les complexes protéine-molécule présentant la stabilité et l'affinité de liaison les plus grandes.
- 5.3** Simulations de dynamique moléculaire des méthodes hybrides QM/MM pour déterminer les composés antitoxines et antibactériens.
- 5.4** Optimisation chimique et rédaction de rapports techniques et d'articles pour la publication des résultats obtenus dans les simulations d'amarrage moléculaire.

Année d'option 1 :

- 5.5** En collaboration avec le RT, sélection d'une protéine cible pour d'autres études à partir des résultats des simulations obtenus l'année 1.
- 5.6** Sélection d'au plus 25 composés pharmaceutiques commercialisés en vue de l'essai in vitro.
- 5.7** Synthèse de composés pharmaceutiques commercialisés à l'échelle du laboratoire, généralement 1 gramme, mais jusqu'à 5 grammes, en vue des études in vitro.
- 5.8** Mise au point de l'essai in vitro pour vérifier l'efficacité in vitro des composés pharmaceutiques non commercialisés. Démonstration de l'activité in vitro des composés pharmaceutiques non commercialisés.
- 5.9** Formulation et élaboration des études d'efficacité chez l'animal (dans un modèle animal probable) pour l'évaluation de l'efficacité.

Année d'option 2 :

- 5.10** Sélection d'au plus 5 composés pharmaceutiques commercialisés, en vue des études chez l'animal.
- 5.11** Démonstrations de faisabilité sur modèle animal (fourchette des doses, paramètres cliniques, etc.). Production de données de démonstrations préliminaires de faisabilité in vivo (non conformes aux BPL).
- 5.12** Établissement de la documentation sur l'usage courant pour lequel les médicaments sont commercialisés (mécanisme d'action, posologie sécuritaire, voie d'administration, données d'innocuité, etc.) à partir des données publiées à la FDA, à l'EMA ou à tout organisme équivalent, ou dans le domaine public (s'il y en a).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6. Livrables

Numéro	Référence de la tâche	Description des produits livrables	Quantité et format
6.1	5.1	Notes des simulations d'amarrage moléculaire	4 200 petites molécules
6.2	5.2	Structures des complexes protéine-molécule	20 systèmes présentant les notes les plus élevées
6.3	5.3	Simulations QM/MM des complexes	5 systèmes
6.4	5.4	Optimisation sur le plan chimique et production du rapport	5 systèmes et un rapport
6.5	5.5 & 5.6	Protéine cible et médicaments commercialisés	1 protéine cible, < 25 médicaments, rapport
6.6	5.7	Médicament(s) synthétisé(s) dont la pureté est > 95 %	1 gramme par médicament, < 25 médicaments
6.7	5.8	Activité in vitro démontrée dans des molécules sélectionnées non commercialisées	Rapport
6.8	5.9	Protocole d'étude pour le modèle animal	Rapport et/ou approbation de l'étude
6.9	5.10	Sélection de médicaments commercialisés	1 gramme par médicament, < 5 médicaments
6.10	5.11 et 5.12	Démonstrations de l'efficacité dans un modèle animal et documentation sur l'innocuité (c.-à-d. toxicité, immunogénicité, etc.), et données de PC/PD humaines pour leur indication usuelle.	Rapport

6.11 Rapports d'étapes pour tenir le responsable technique informé sur les progrès réalisés.

6.12 Rapport final, qui devra être remis le jour de la fin du contrat. Ce rapport final devra être envoyé sous forme électronique par l'entrepreneur. Le rapport final résumera tous les résultats obtenus pendant la durée du contrat (trois copies papier et une copie électronique en Word).

6.13 Transfert des méthodes de simulation d'amarrage moléculaire mises au point dans le cadre de ce marché au CRS de RDDC.

7. DATE DE LIVRAISON

Livable	Date de livraison
6.1	Trois mois après l'attribution du marché
6.2	Deux mois après la livraison du produit livrable 6.1
6.3 et 6.4	À la fin des travaux, le 31 mars 2016
6.5	Un mois après s'être prévalu de l'année d'option 1
6.6	6 mois après s'être prévalu de l'année d'option 1
6.7 et 6.8	Fin de l'année d'option 1
6.9	Un mois après s'être prévalu de l'année d'option 2

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.10. 6.12. 6.13	À la fin du marché
6.11	Chaque trimestre, après l'octroi du marché, jusqu'à la fin du marché.

8. Langue de travail

Anglais.

9. Lieu de travail

Le travail doit être effectué sur le lieu de travail de l'entrepreneur.

10. Voyages

L'entrepreneur n'est pas tenu de voyager.

11. RÉUNIONS

La réunion sur l'avancement du travail avec l'entrepreneur se fera normalement par discussion téléphonique à environ tous les trimestres ou lorsque le RT le jugera pertinent. Chaque année, une réunion entre l'entrepreneur, le RT et le spécialiste en la matière se déroulera dans les locaux de l'entrepreneur.

12. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

RDDC – Suffield fournira le soutien suivant, fourni par le gouvernement :

- Les données de base disponibles à RDDC – Suffield, telles qu'appropriées pour réaliser le travail visé par le marché.
- Les bibliothèques de composés en structure tridimensionnelle de LOPAC, Prestwick, Natural Product et MicroSource, consultées à RDDC – Suffield, qui conviennent au travail visé par le marché.

13. ASPECTS PARTICULIERS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

RDDC encourage fortement la publication de tous les travaux non classifiés menés dans le cadre d'un marché avec le MDN. L'entrepreneur accepte de fournir au RT une copie manuscrite de tout travail, qu'il soit entièrement ou partiellement financé par le MDN, avant de déposer une demande de publication, et de reconnaître l'aide financière accordée par le MDN, s'il y a lieu. Le manuscrit fera l'objet d'un examen et sera assujéti à l'approbation du processus de publication de RDDC, au cas où RDDC exigerait le retrait de données jugées sensibles. Les détails appropriés des conditions expérimentales, les méthodes de fabrication et l'analyse des résultats seront requis. Il est recommandé que l'entrepreneur fournisse une ébauche du rapport final au RT avant de déposer sa version finale.

14. FLUX DE TRÉSORERIE ESTIMATIFS

Exercice financier 2015-2016 : 100 000,00 \$, taxes applicables en sus

Financement des années d'option : 300 000,00 \$, taxes applicables en sus

Exercice financier 2016-2017 : 150 000,00 \$, taxes applicables en sus

Exercice financier 2017-2018 : 150 000,00 \$, taxes applicables en sus

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Un paiement sera versé pour le temps consacré et pour les frais raisonnablement et convenablement engagés depuis la date de l'adjudication du contrat jusqu'à l'achèvement des travaux, conformément aux modalités suivantes :

(Remarque : les éléments énumérés ci-dessous s'appliquent seulement le cas échéant)

		période 1: à la date d'adjudication 2016-03-31	période 2: 2016-04-01 à 2017-03-31	période 3: 2017-04-01 à 2018-03-31
1.	MAIN-D'OEUVRE : à tarif (quotidien/horaire) fixe. Une journée de travail compte 7,5 heures. Les tarifs seront calculés au prorata pour toute période de plus ou moins une journée.			
	Titre / Nom	entreprise	taux	
	a)	@		
	b)	@		
	c)	@		
	d)	@		
	e)	@		
	d)	@		
	Coût estimatif total de la main-d'œuvre :			
2.	MATÉRIEL : Coût livré sans marge bénéficiaire (Préciser le type de matériel.)			
3.	LOCATIONS : Coût réel sans marge bénéficiaire (Préciser le type de location.)			
4.	MATÉRIAUX ET FOURNITURES : Coût livré sans marge bénéficiaire (Préciser les catégories de matériaux et de fournitures.)			
5.	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE : L'entrepreneur sera remboursé pour les			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et (ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.</p>			
	<p>http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_e.asp</p>			
OR				
5.	<p><i>Frais autorisés de déplacement et de subsistance conformément à la politique universitaire standard sur les déplacements. Les réclamations pour les frais de déplacement doivent préciser le nom de la personne, ainsi que le lieu, la date, la durée et la raison du déplacement.</i> (Applicable aux universités seulement)</p>			
6.	<p>SOUS-TRAITANCE : Coût réel sans marge bénéficiaire (Identifier les sous-traitants, le cas échéant.)</p>			
7.	<p>AUTRES FRAIS DIRECTS : Coût réel sans marge bénéficiaire (Préciser les catégories de frais directs.)</p>			
8.	<p>FRAIS D'INFORMATIQUE : Aux taux universitaires standard. (Applicable aux universités)</p>			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	seulement)			
9.	FRAIS GÉNÉRAUX UNIVERSITAIRES STANDARD : Comme suit : (Applicable aux universités seulement)			
a)	<i>ut au plus 65 % de la main-d'oeuvre sur le campus (article 1)</i>			
b)	<i>tout au plus 30 % de la main-d'oeuvre hors campus (article 1)</i>			
c)	<i>tout au plus 2 % des frais de déplacement (article 5)</i>			
10.	MARGE BÉNÉFICIAIRE : Taux ferme de __ % des articles __ ci-dessus			
	Coût estimatif total assujéti à un prix plafond			

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants figurant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que les changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique et que le coût estimatif ne dépasse pas le prix plafond précisé ci-dessus.

LES TAXES APPLICABLES :

Les taxes applicables ne sont pas inclus dans les montants ci-dessus. Les taxes applicables doivent être indiqués comme tout à fait séparément sur chaque facture.

Point FAB : Recherche et développement pour la défense Canada - Suffield

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

ATTESTATION DE DIVULGATION

Le présent document doit être rempli et signé par l'entrepreneur à la fin des travaux et remis à l'autorité contractante et au responsable technique désigné ci-dessous :

Autorité contractante	Responsable technique
Andrea Major	Nora Chan
Approvisionnement, Région de l'Ouest	Recherche et développement pour la défense Canada - Suffield
Travaux publics et services gouvernementaux Canada	Ministère de la défense nationale
Telus Plaza North, 5 e étage	C.P. 4000 Main
10025 avenue Jasper	Medicine Hat (Alberta) T1A 8K6
Edmonton (Alberta) T5J 1S6	

TITRE DU CONTRAT: REPOSITIONNEMENT DE MÉDICAMENTS À L'AIDE DE LA MODÉLISATION INFORMATIQUE POUR DES CIBLES ANTITOXINES ET ANTIBACTÉRIENNES, ET CARACTÉRISATION DE CANDIDATS MÉDICAMENTS

Veuillez cocher la case appropriée :

Nous certifions par les présentes que toutes les divulgations applicables ont été soumises conformément aux conditions générales 2040 - Recherche et développement.

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LES MODALITÉS ET CONDITIONS, CONCERNANT LES RÉPERCUSSIONS DE LA NON-DIVULGATION DE tout prototype, documentation technique, invention et renseignement technique découlant de l'exécution des travaux aux termes du contrat susmentionné,

OU

Nous certifions qu'il n'y a aucune divulgation à soumettre en vertu du contrat susmentionné, aux termes des Conditions générales 2040 - Recherche et développement.

Signature

Nom en lettres moulées

Titre

Nom de l'entrepreneur

Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

CRITÈRES OBLIGATOIRES, LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1.CRITÈRES OBLIGATOIRES

À la clôture de la demande de soumissions :

À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit se conformer aux critères techniques obligatoires et de fournir la documentation nécessaire à l'appui de la conformité. Toute soumission qui ne satisfait pas aux critères techniques obligatoires suivantes sera déclarée non recevable. Chacun de ces critères devraient être traités séparément.

	CRITÈRES	SATISFAIT	NON SATISFAIT
O1	Études du chercheur principal : Doctorat comportant une formation universitaire en chimie ou dans un domaine connexe.		
O2	Études du personnel désigné : M.Sc. ou M.Ing.		
O3	Expérience du chercheur principal : Expérience dans le repositionnement des produits pharmaceutiques, les études pharmaceutiques assistées par ordinateur, la synthèse chimique de composés pharmaceutiques et les demandes de brevet de médicaments pour des utilisations non autorisées.		

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

Les offres seront évaluées selon les critères de cotation identifiés pour chaque catégorie et. La note sera déterminé en additionnant tous les points ensemble à la réalisation d'un score total. Les offres doivent obtenir au moins la note totale identifiés au bas du tableau. Les offres qui ne réussissent pas à atteindre ce résultat sera considérée comme techniquement inacceptable et seront éliminées.

CREITÈRES COTÉS NUMÉRIQUEMENT

(4 = excellents, 3 = très bonne, 2 = moyen, 1 = mauvais, 0 = rien)

A.2.1	SOUSSION TECHNIQUE	POND.	COTE	NOTE
1.	Compréhension de la portée et des objectifs. Le soumissionnaire doit inclure une courte introduction et une brève évaluation de la nécessité de ce projet et des objectifs du travail proposé, démontrant ainsi une bonne compréhension du projet et, en particulier, de la complexité, sur le plan de la bioinformatique, des données obtenues par séquençage à haut débit.	5		Max 20
2.	Faisabilité du travail proposé, approche et méthodologie. Le soumissionnaire doit clairement mettre en évidence son approche et la méthodologie proposée pour satisfaire aux exigences. L'approche technique proposée doit être conforme aux exigences de l'énoncé des travaux présenté dans la demande de propositions. Les indications fournies doivent être suffisamment détaillées pour démontrer que le soumissionnaire comprend les exigences et qu'il a la compétence voulue pour y satisfaire.	5		Max 20
3.	Plan de travail, calendrier et produits livrables. Le soumissionnaire doit inclure une liste de tous les produits livrables et tâches précises ainsi que le calendrier proposé pour leur livraison ou leur exécution. Le calendrier devrait indiquer les rapports ou les réunions d'étape sur les produits livrables.	5		Max 20
4.	Reconnaissance des problèmes et solutions proposées. Le soumissionnaire doit mentionner les principales difficultés prévues et expliquer comment il prévoit les surmonter.	2		Max 8
5.	Idées originales et novatrices (capacité avérée).	5		Max 20
6.	Projet de plan pour développer et exploiter commercialement les résultats du travail. Le soumissionnaire devrait décrire la façon dont les résultats des travaux seront développés ou exploités commercialement par son organisation.	3		Max 12

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.	<p>Gestionnaire de projet – qualifications et expérience pertinente, y compris le poste occupé dans l'organisation. [Le gestionnaire de projet peut être le scientifique principal.]</p> <p>Le soumissionnaire doit indiquer le nom du gestionnaire de projet à qui sera confiée la gestion du projet et préciser quelles sont les études, les qualifications et l'expérience de ce dernier. Son curriculum vitae doit également être inclus</p> <p>Expérience dans chacun des trois (3) domaines suivants : repositionnement de médicaments non autorisés, synthèse chimique de composés pharmaceutiques, études pharmaceutiques assistées par ordinateur : 4 points, si > 10 ans 3 points, si 10 ans 2 points, si 5-10 ans 1 point, si < 5 ans 0 = si sans expérience</p> <p>Expérience dans les demandes de brevets de médicaments pour des utilisations non autorisées : 4 points, si > 10 demandes de brevets déposées 3 points, si > 5 demandes de brevets déposées 2 points, si 2-5 demandes de brevets déposées 1 point, si 1-2 demandes de brevets déposées 0 = si sans expérience</p> <p><i>(Veuillez noter que le maximum de points attribués dans cette section sera de 64, soit 4 points x 4 expériences x 4 en poids).</i></p>	4		Max 64
8.	<p>Autre personnel (c.-à-d. autre que le gestionnaire de projet) - qualifications et expérience pertinente avérées par des travaux semblables ou apparentés.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les autres employés principaux qui seront affectés à ce besoin et démontrer leurs études, leurs qualifications (y compris leurs connaissances linguistiques*) et leur expérience. Les curriculum vitae doivent aussi être inclus.</p>	4		Max 16
9.	<p>Organisation du soumissionnaire - expérience et compétences pertinentes avérées par la réalisation de travaux semblables ou apparentés.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer les antécédents et l'expérience de son entreprise, surtout dans des travaux liés au présent besoin.</p>	5		Max 20

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

10.	Expérience pertinente des membres du personnel assignés au projet. Expérience pertinente du personnel affecté au projet dans les trois (3) domaines suivants : repositionnement de médicaments non autorisés, synthèse chimique de composés pharmaceutiques, études pharmaceutiques assistées par ordinateur : 4 points, si > 5 ans 3 points, si 3-5 ans 2 points, si 1-3 ans 1 point, si < 1 an 0 = si sans expérience	5		Max 20
11.	Compétence et disponibilité du personnel pour la réalisation du projet.	4		Max 16

B.	SOUMISSION DE GESTION	POND.	COTE	NOTE
1.	Niveau d'effort proposé et structure de l'équipe prévue, y compris la disponibilité des membres de l'équipe, la structure hiérarchique ainsi que la capacité de réaliser le projet dans les délais prescrits. Le soumissionnaire doit inclure une description de l'équipe (y compris les sous-traitants, s'il y a lieu), de la structure hiérarchique et de la capacité de l'équipe proposée à exécuter le travail. Si des sous-traitants font partie de l'équipe du projet, le soumissionnaire doit en produire la liste et indiquer les tâches qui seront confiées à chacun d'eux ainsi que les critères établis pour la sélection de ces personnes. Il doit en outre préciser le niveau d'effort (par tâche) de chaque personne ainsi que la disponibilité du personnel (y compris les remplaçants).	5		Max 20
2.	Outils ou méthodes de gestion du projet. Le soumissionnaire doit décrire la façon dont il entend assurer le contrôle de la gestion du projet, y compris des contrats de sous-traitance. En particulier, dans le cas où le soumissionnaire représente un consortium, l'approche doit décrire clairement les ententes entre les membres du consortium et les processus de gestion à mettre en place pour gérer le rendement des membres du consortium de manière continue.	4		Max 16
3.	Assurance d'une liaison avec le responsable technique.	4		Max 16
Maximum de points disponibles			288	
Nombre Minimal de Points Acceptables (80%)			230	
POINTS ACCORDÉS				

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7702-165745
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7702-165745

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-37174

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Chaque proposition doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires énoncées dans les critères d'évaluation. Les propositions qui ne répondent pas à ces exigences seront rejetées sans autre considération.

Chaque point coté critère d'évaluation comporte un certain nombre d'allotissement (« poids ») qui reflète son importance dans les propositions. La mesure dans laquelle la proposition satisfait à l'exigence de chaque critère seront évalués et une « cote » sera affecté allant de 0 à 4, 0 sens complètement la proposition ne réussit pas à satisfaire à l'exigence, et le total des affectations sens entièrement la proposition répond aux critères énoncés. Une note sera évalué en multipliant le poids par la cote.

Chaque proposition doit obtenir une note minimale **de 80 p. 100** du maximum de points disponibles dans chaque catégorie assujettie à la cotation numérique. Les propositions qui ne réussissent pas à atteindre ce résultat sera considérée comme techniquement inacceptable et seront éliminées.